
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 juillet 2014 à 11 h
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, maire suppléant
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 04.

CA14 25 0320

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2014.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucune personne n'est entendue.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA14 25 0321

Octroi d'un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. suite à l'appel d'offres DDT54-14-02, « Réaménagement du côté nord de l'avenue Laurier, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien » pour un montant de 1 210 598,57 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 1 319 998,57 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 319 998,57 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, pour les travaux de réaménagement de l'avenue Laurier, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et comprenant tous les travaux nécessaires pour l'élargissement des trottoirs du côté nord, l'implantation de nouvelles fosses d'arbres, la mise en place de nouvelles signalisations et marquage, et l'installation de mobiliers urbains.

D'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, pour un montant total de 1 210 598,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumission préparés pour ce contrat.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le versement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1145091001

CA14 25 0322

Octroi d'un contrat à Trempro Construction Inc. pour la réalisation des travaux de réfection partielle du Centre St-Denis (ouv. 0159) et des blocs sanitaires du Centre Multi-ethnique St-Louis (ouv. 2405), au prix total approximatif de 484 974,43 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense maximale de 488 998,56 \$ conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-14-05 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin
Monsieur le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser une dépense de 488 998,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection partielle du Centre St-Denis et des blocs sanitaires du Centre Multi-ethnique St-Louis, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Trempro Construction Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 484 974,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DSARCCG54-14-05.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 CTA1144140002

CA14 25 0323

Autorisation de l'octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ au Centre du Cinéma Parallèle inc, propriétaire et opérateur du cinéma Excentris, dans le but de contribuer au maintien de cette institution du boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ au Centre du Cinéma Parallèle inc., propriétaire et opérateur du cinéma Excentris, dans le but de contribuer au maintien de cette institution du boulevard Saint-Laurent.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre du Cinéma Parallèle inc., et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1146229002

CA14 25 0324

Approbation de l'entente avec la Maison de l'amitié concernant le service de location de machines à haute pression et la vente de détergents pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé, à compter du 17 juillet 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver l'entente avec la Maison de l'amitié concernant le service de prêt de machine à haute pression pour l'enlèvement de graffitis 2014-2015.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le Maire de l'arrondissement ou, en son absence, le Maire suppléant;
- b) le Secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le Secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1144689053

CA14 25 0325

Octroi d'une contribution financière de 4 500 \$ à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de Karaoké public.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de Karaoké public, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'accorder une contribution financière de 4 500 \$ pour la réalisation d'un projet de Karaoké public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1144689046

CA14 25 0326

Autorisation au directeur de la Direction du développement du territoire de l'arrondissement à présenter à Hydro-Québec une demande d'inscription au programme d'enfouissement multipartenaires - enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue Henri-Julien, entre les rues Maguire et du Laos.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire à présenter à Hydro-Québec une demande d'inscription au programme d'enfouissement multipartenaires – enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue Henri-Julien, entre les rues Maguire et du Laos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1146749002

CA14 25 0327

Ordonnance relative à l'implantation d'une signalisation de virage à droite obligatoire à la sortie du stationnement du pavillon de Bullion de l'Hôpital Hôtel-Dieu, sur la rue Saint-Urbain.

ATTENDU qu'il est justifié selon les normes du tome V du ministère des Transports d'implanter une signalisation de tourner à droite face à la sortie du Pavillon De Bullion;

ATTENDU que la rue Saint-Urbain est à sens unique vers le sud et que les manoeuvres véhiculaires illégales effectuées se font à contresens de la circulation;

ATTENDU qu'afin de bien informer les usagers et de sécuriser les manoeuvres, l'implantation d'une telle signalisation est retenue comme étant le meilleur moyen;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant :

- L'installation d'une signalisation d'obligation de tourner à droite face au 3840 de la rue Saint-Urbain, telle que décrite dans le sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1140844002

CA14 25 0328

Adoption du règlement 2014-13 - Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

ATTENDU QUE l'arrondissement favorise en tout temps la propreté sur son territoire pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter le règlement 2014-13 - *Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1146622009

CA14 25 0329

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2014. Il est 11 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.